

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/04/2021	01/04/2021	2021-10924

1 er Boisement : plantation de Pin

Prénom CHRISTIAN

RCS / SIRET

[illegible]

Forme juridique

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47C	1 ^{er} boisement d'une superficie totale supérieure à 0.5ha

Le projet concerne le boisement d'une ancienne terre agricole qui est actuellement en prairie suite à l'arrêt de l'exploitation agricole. La surface est de 6.8930 ha.

Le projet de boisement est le suivant :

- Travail du sol avant plantation
- Plantation entre 1000 à 1500 plants/ha
- Entretien du sol qui suivent la plantation.

4.2 Objectifs du projet

- L'objectif serait de mettre en production ces terrains , après l'arrêt de l'exploitation agricole (foin/friche/vigne)
- Production de bois d'oeuvre de Pin Maritime de qualité, demandée par les industriels .
- La captation de Co2 par le pin maritime.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- N+0 Préparation du sol : labour en bande + disquage bande .
- N+0 Plantation de 1000 à 1500 plants/ha de pin maritime en 4.30m/1.60m
- N+1 Dégagement manuel de la ligne
- N+3 Entretien mécanique
- N+8 Entretien mécanique par disquage.

Réalisation de la plantation dans les règles de l'Art .

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- N+12 Coupe d'éclaircie 1 à prévoir
- N+12 Entretien mécanique
- N+18 Coupe d'éclaircie 2 à prévoir
- N+18 Entretien mécanique
- Une coupe des pins maritimes est à prévoir entre 25 et 35ans selon la vigueur et la croissance du peuplement .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Boisement	6.8930ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

GABARNAC :

- B 882 : 0.1485 ha
- B 883 Partie : 0.2110 ha
- B 960 Partie : 2.4905 ha
- B 961 Partie : 0.6268 ha
- B 962 : 0.2632 ha
- B 963 : 2.0060 ha
- B 964 : 0.1815 ha
- B 965 : 0.6125 ha
- B 1052 : 0.3530 ha

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 24' 78" 583 Lat. 44° 6' 24" 0791

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le projet concerne que la commune de GABARNAC

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques approuvé . Pas de contre indication à la plantation .
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La consommation d'eau par les pins maritimes est moindre que celle du maïs, sur une période de végétation semblable - voir plus courte. Pas d'arrosage artificiel sur pin maritime. On peut dire que la forêt joue un rôle de protection vis à vis de la qualité de la ressource superficielle et profonde. Par ailleurs, le niveau de la nappe est généralement plus haut sous forêt que sous terrain agricole : rôle d'atténuateur des pics de précipitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de modification du réseau de fossés existant (entretien éventuel si nécessaire)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	On peut supposer au contraire un impact positif de la plantation et une augmentation de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Consommation d'espace agricole, sans compromettre le potentiel de production des parcelles, et de manière non définitive: Recolte prévue entre 25 et 35 ans avec une réversibilité facile si nécessaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le pin maritime est soumis à un grand nombre d'adversités d'origines diverses : feu, aléas climatiques (vent, gel, sécheresse...), maladies cryptogamiques, insectes, gibier ... La lutte préventive et curative contre les incendies, les insectes, les maladies et des dégâts de gibier et les entretiens, les éclaircies et l'âge d'exploitation, permettront de limiter les risques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Trafic d'engins occasionnels sur la parcelle pour entretenir et fréquentation humaine pour surveiller et/ou entretenir .
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux et exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne donc pas de nuisance sonore particulière.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au contraire, les arbres captent et stockent le carbone grâce à la photosynthèse. Est admis le pin maritime qui capte et stocke le Co2 dans les produits fabriqués . La substitution de matériaux fossiles par une ressource locale, renouvelable et naturellement recyclable, à l'image du marché des emballages légers en bois produits, représente 72 kg de Co2 émis contre 1000 kg pour une tonne d'emballage plastique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des eaux du sol des forêts est reconnu. Le bois est une ressource locale, 100% recyclage et biodégradable.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La commune est principalement forestière. Il n'y a pas de monuments à proximité du projet de reboisement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le changement d'usage est celui souhaité par le propriétaire. Pour les autres fréquentations éventuelles (chasse, pêche ...), le projet n'a pas d'impact négatif sur l'accessibilité des parcelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plantation dans une zone rurale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Ce projet est conforme aux objectifs de boisement ou amélioration de la résilience et à la valeur environnementale des Écosystème actuels de la région .

- Il ne compromet pas le potentiel agronomique de l'ensemble des parcelles concernées.

- Il ne paraît pas susceptible d'avoir un impact négatif sur les parcelles à boiser et avoisinantes.

- Son impact semble devoir être plutôt positif par rapport à l'usage précédent.

Pour ces raisons, nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une dévaluation environnementale .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <u>projet de tracé</u> ou une <u>enveloppe de tracé</u> ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur
l'exactitude des renseignements
ci-dessus.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



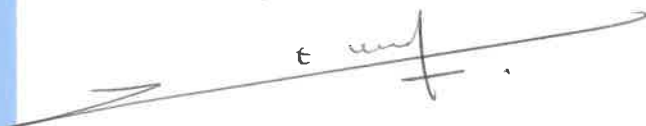
Fait à

Chen:fwc

le,

28/03/2024

Signature

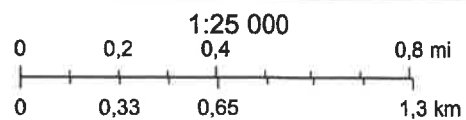


IND GAUSSEN

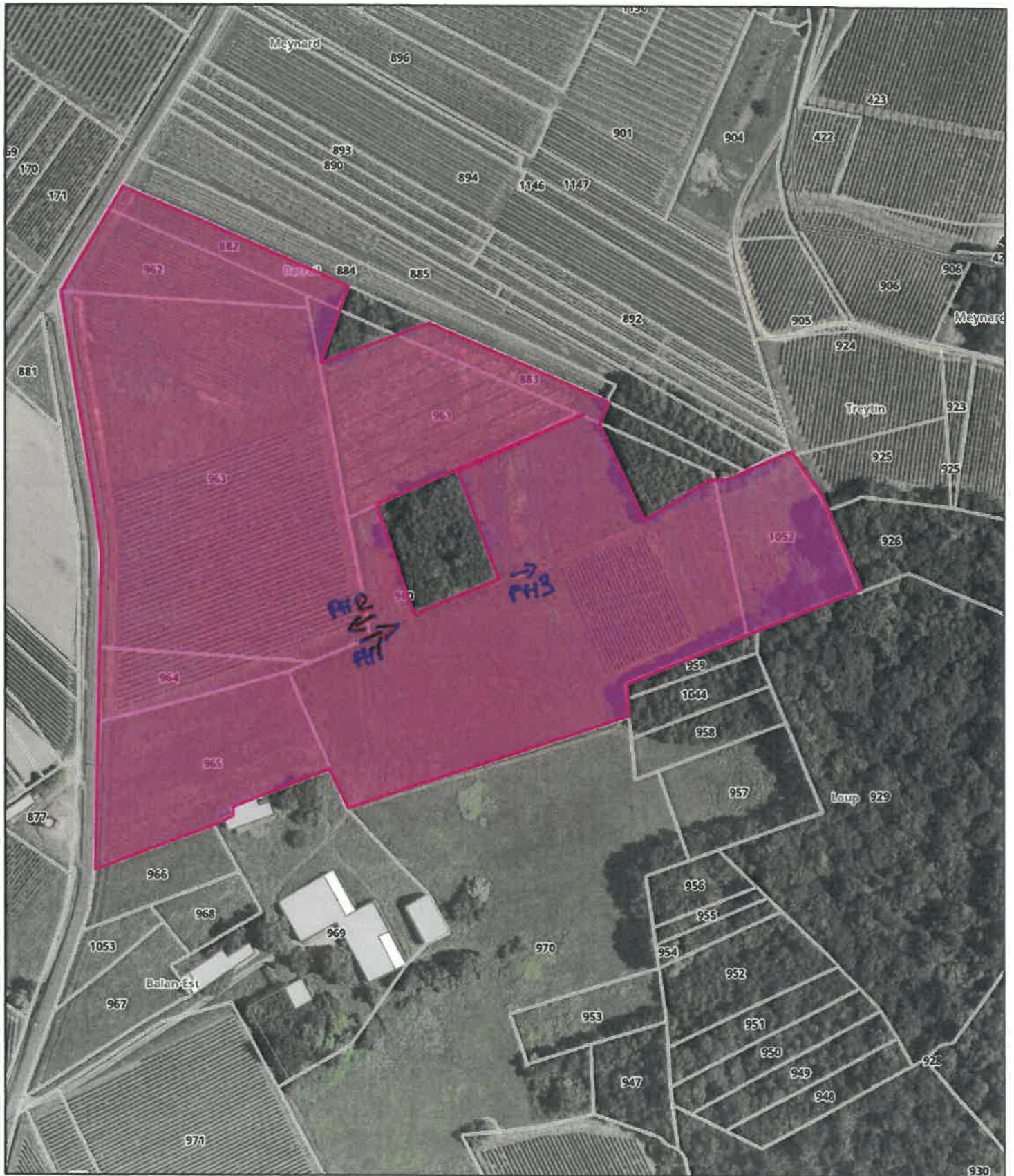


mars 3, 2021

 Override 1

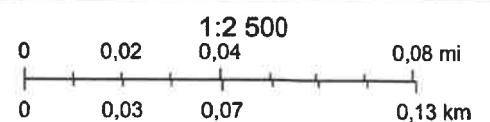


IND GAUSSEN



mars 3, 2021

Override 1



Esri France - IGN; Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, IGN



10/12/2020